



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NOUVELLE AFFAIRE DE SANG CONTAMINÉ

Les machines de prélèvement de plasma et de plaquettes sanguines Haemonetics sont susceptibles de contaminer les donneurs par des particules toxiques et cancérigènes, lorsque le sang est restitué après le prélèvement. Les receveurs sont impactés par l'intermédiaire des produits transfusés et les personnels de l'EFS par des émanations dans l'air ambiant.

Dès 2017, La CGT avait dénoncé ce risque et avait soutenu la plainte déposée par les lanceurs d'alerte de la société Haemonetics et le DSC de l'Établissement français du Sang (EFS).

A la fin de l'été 2018, 4 incidents spectaculaires avec production de particules noires visibles ont contraint l'ANSM à suspendre les machines à plasma PCS2, mais pas les machines à plaquettes MCS+, qui sont encore utilisées par l'EFS.

L'enquête de la cellule investigation de Radio-France du 30 août en partenariat avec le magazine Bastamag montre que :

- Les machines Haemonetics produisent des particules depuis une dizaine d'années,
- Le problème ne se circonscrit pas à la France, mais il est mondial,
- Les incidents perdurent à ce jour en France avec les machines de prélèvement MCS+,
- L'EFS reconnaît à présent que des particules possiblement toxiques sont retournées aux donneurs mais il continue à justifier le maintien des machines MCS+ en estimant que cette contamination serait faible. Il sous-entend que celle-ci n'a cependant pas été mesurée,
- Le risque n'est pas proportionnel au volume d'exposition, mais à la régularité de l'exposition.

Ainsi, malgré de nombreuses alertes depuis 2015, les principes visant à garantir la sécurité des personnes n'ont pas été scrupuleusement respectés : le principe de précaution (inscrit dans la constitution depuis 2005), le principe de bénéfice risque, l'information des donneurs, mais aussi des prescripteurs (code de la santé), le principe de prévention (code du travail).

La CGT qui milite pour une santé de haut niveau, regrette que les révélations de l'EFS arrivent si tard et demande encore une fois l'interdiction des dispositifs de prélèvement Haemonetics, afin que les dons puissent se dérouler de manière plus sûre et que les agences du médicament des autres pays puissent protéger leurs populations.

Les donneurs, les receveurs et les personnels exposés doivent être contactés et bénéficier de mesures de suivi appropriées.

Montreuil, le 4 septembre 2019.

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

56/19

Tél : 01.55.82.87.88
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr